

Le Conseil départemental
aux côtés de ses agents



GUIDE DE GESTION DES **ESPACES VERTS** DES COLLÈGES DU VAL D'OISE

SOMMAIRE

01

Contexte et enjeux



02

La gestion différenciée



03

Des espaces naturels variés



04

Le zonage



05

Les modes de gestion



06

Tenir compte des règles de plantation



07

Les bonnes pratiques



08

Le calendrier



09

Le plan de gestion



10

Les projets pédagogiques



01 Contexte et enjeux

Ce guide ou protocole de gestion est réalisé par la Direction de l'éducation et des collèges à destination des collèges du Département du Val d'Oise. Il vise à développer de nouvelles pratiques de gestion durable des espaces verts, dans une logique vertueuse de préservation de notre environnement. Au travers de ce guide, l'objectif est d'amener l'information nécessaire pour la conception et l'entretien de ces espaces naturels.

Par conséquent, ce document doit guider les décisions d'aménagements et d'entretien dans une perspective de bonne gestion pluriannuelle. Les utilisateurs de ce guide auront à leur connaissance un ensemble d'indications nécessaires à la prise de décision.

Le sujet est d'importance pour le Conseil départemental, qui assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges depuis la loi de décentralisation de 1986.

Les 111 établissements que compte le Département comprennent ainsi du patrimoine bâti et des espaces verts. L'entretien de ce patrimoine est réalisé à deux niveaux :

- au niveau de l'établissement, dans le cadre de l'autonomie de gestion des EPLE, au travers des crédits disponibles dans le cadre de la dotation départementale de fonctionnement et de l'intervention du responsable de maintenance, agent du Conseil départemental affecté pour les interventions de premier niveau ;
- au niveau du Conseil départemental pour les interventions d'entretien de plus grande envergure, dans le cadre d'une programmation annuelle. Les surfaces vertes représentent environ 600 km² de zones enherbées, de haies, d'arbres (sujet seul), de boisements et de terrains en friche. Certaines de ces zones se situent dans le PNR (Parc Naturel Régional).

Dans un contexte économique contraint pour les collectivités, la maîtrise des budgets, des dotations, des coûts de maintenance et des personnels affectés à ces missions, est une nécessité.

Le Département du Val d'Oise, riche d'un patrimoine naturel mais néanmoins fragile, souhaite concrétiser son engagement en faveur de l'environnement.

02 La gestion différenciée

Gérer ses espaces de façon harmonieuse et durable.

C'est un mode de conception et d'entretien qui se veut exemplaire et économique d'un point de vue environnemental. Ce mode de gestion permet d'adapter l'entretien des espaces verts à leur usage et de contribuer à définir son identité paysagère, parfois liée à des contraintes environnementales. Par exemple, l'entrée principale d'un collège doit être entretenu en mode « ornamental »

c'est-à-dire que les pelouses sont tondues à ras (moins de 8 cm donc une tonte tous les quinze jours), haies bien taillées (définir des essences en fonction du besoin).

La mise en place de cette gestion différenciée

Pour être acceptée, cette évolution doit être progressive et s'inscrire dans le cadre d'un plan de gestion spécifique, incluant une série d'actions à mettre en œuvre. La diversification du milieu est un atout écologique mais nécessite parfois des investissements matériels ainsi qu'un développement des connaissances du personnel affecté aux établissements. La mise en place de la gestion différenciée se heurte souvent à des idées reçues : « avec les fauchages tardifs, les espaces verts sont à l'abandon ! »

Ces modifications demandent un temps d'acceptation progressif mais aussi une communication auprès des décideurs et des agents en charge de l'entretien. En effet, la représentation de ces espaces verts est toujours liée aux anciennes pratiques qui conduisent à considérer ces espaces comme « un jardin » où la tonte et la taille doivent être parfaites !

Le changement de mentalités doit donc accompagner le changement de pratiques, ce protocole est un support pour assurer cette transition.

03 Des espaces naturels variés

Chaque zone se verra attribuer un mode de gestion en fonction de son usage.

Le patrimoine vert des collèges, dispersé sur le département, est constitué de plus de 60 hectares de milieux variés, répartis dans des zones rurales comme le Vexin ou dans des zones urbaines denses à l'Est du département.

Ainsi, le collège Pierre et Marie Curie de l'Isle-Adam compte 15 000m² de bâti et 11 000m² d'espaces verts (surface minérale comprise) et possède de très beaux sujets caduques et résineux, ainsi qu'environ 300 ML (mètre linéaire) de haie de Laurier palme et de plantes dans des grands bacs. Cet établissement fait partie du PNR (parc naturel régional du Vexin).

A l'inverse, le collège Sadi Carnot d'Argenteuil possède peu de surfaces extérieures : deux arbres dans la cour et quelques mètres de haies.

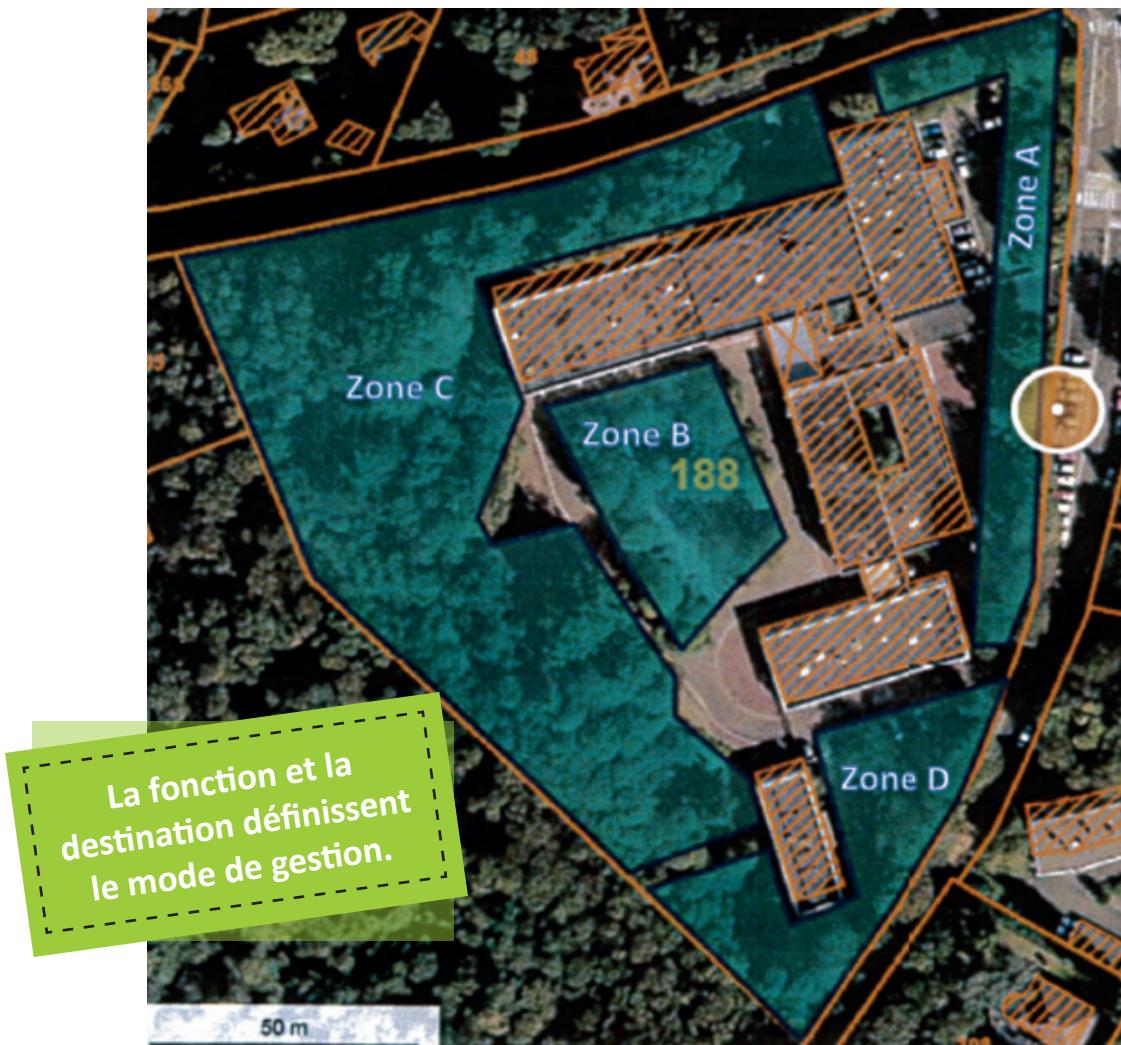
La diversité de ce patrimoine nous a amené à déterminer des parcelles ou zones types : ce qui permet d'adapter ce guide à tous les établissements.

04 Le zonage

La première étape consiste à effectuer un plan de gestion. Celui-ci déterminera, sur un plan, les différentes parcelles. Suivant leur nature respective, il sera proposé un mode de gestion particulier.

Dans l'exemple de croquis suivant, 4 zones ont ainsi été délimitées :

Parcelle cadastrale du collège Pierre De Ronsard à Montmorency.



Zone A : l'entrée de l'établissement, constituée dans cet exemple de plusieurs petites parcelles, doit avoir un mode de gestion dite « ornamental », c'est-à-dire que l'ensemble des pelouses, massifs et des haies sera très soigné.

Zone B : la cours de récréation n'a pas de mode de gestion particulier mais quelques règles de bon sens à appliquer (pas d'arbres à fruits ni d'arbustes défensifs).

Zone C : cette parcelle est un « boisement » qui doit être géré assez simplement en suivant également quelques règles. Il faut faire une sélection des rejets et éliminer ceux-ci s'ils n'ont pas la place pour devenir un arbre. Laisser les feuilles au sol, elles se décomposeront. Mieux vaut avoir des cheminements afin de ne pas trop piétiner ces zones.

Zone D : constituée de plusieurs parcelles, non accessibles aux élèves, comme le jardin collectif et privatif des logements de fonction.

Pour chacune de ces zones, selon leur nature et leur usage, un mode de gestion particulier sera mis en place.

D'autres types de zones ne se trouvent pas dans cet établissement, par exemple : des parcelles dédiées au jeu ou au sport, sur des pelouses accessibles aux élèves et qui ne seront pas gérées comme des pelouses ornementales mais tondues une seul fois par mois (soit de 8 à 15 cm).

Vous trouverez dans la rubrique des « **bonnes pratiques** » l'ensemble de ces zones et une définition pour chacune d'elle.

05 Les modes de gestion

a) Les parcelles en herbe

Mode de gestion	Hauteur	Nombre de passage(s)	Matériel nécessaire
Le mode dit « ornemental » consiste à avoir des tailles et tontes très soignées.	3 à 8 cm	2 fois par mois selon les conditions météo	Tondeuse autoportée pour les grandes surfaces et autotractée pour les petites parcelles. Le mulching* est préconisé.
Le mode dit « terrain de jeu » ou « sport » consiste à réaliser un entretien pour une pelouse plus résistante.	9 à 15 cm	1 fois par mois	Tondeuse autotractée.
Le mode « fauchage tardif » consiste à laisser pousser l'herbe naturellement.	16 cm à 1 m	1 à 2 fois par an	Débroussailleuse. Pour les hautes herbes utiliser le disque.

* le mulching est un procédé de tonte qui permet de laisser l'herbe coupée finement retomber au sol qui le compose et l'enrichit.

Notez que :

- La tonte à ras + le mulching nécessitent une scarification tous les ans. De plus, c'est assez peu recommandable pour la biodiversité car l'apport en azote est trop important ce qui nuit à la flore.
- Un trait ou plusieurs traits de tondeuse autour de la parcelle en fauchage tardif rend le visuel soigné.
- Le désherbage doit se faire à la débroussailleuse (40cv au moins) et avec une brosse prévue à cet effet.

b) Les haies

Les fonctions de la haie :

- Brise-vue (masque les véhicules du parking, la cour ou le bâtiment) jusqu'à 3m.
- Paysagère (ou ornementale) de 1 à 3 m.
- Sécuritaire jusqu'à 2m.
- Environnemental.

Reculer la haie d'au moins 50 cm lors de la plantation, un passage doit permettre d'en faire le tour.

Une haie : Avantages ou Inconvénients

	Avantage	Inconvénient	Observation
Entretien			L'entretien des haies est particulièrement chronophage.
Choix de persistant			Les lauriers palme poussent de 20 à 40 cm par an et se compostent très mal.
Visibilité			Depuis la loge il ne faut pas créer de murs risquant de masquer un individu. Dans le même temps, les cours de récréation doivent être occultées et des bâtiments ont parfois besoin d'être masqués.
Monoculture			La diversité est une nécessité écologique afin de préserver les environnements.
Planter près de la clôture			Occasionne des dégâts. Difficile à entretenir.
Réservoir de biodiversité			Peut servir d'habitat pour les oiseaux.
Esthétisme			
Emprise au sol importante			Limite la tonte de pelouse.

**Le mur vert n'est pas une obligation.
Occulter autrement.**



Des pistes pour réussir à faire les bons choix :

- Planter le bon végétal au bon endroit, en anticipant les effets de sa croissance sur son environnement.
- Le port libre c'est-à-dire que l'arbre ou arbuste garde sa forme naturelle, est à privilégier (inter distance plus grande et hauteur libre donc moins d'entretien).
- Respecter la réglementation et les règles d'usage (distance de plantation avec les riverains).
- Penser à l'entretien (la suppression de haie sans utilité avérée est une économie à long terme).
- Analyser sa fonction (ne pas lui faire jouer toutes les fonctions).
- Occulter autrement.
- Penser beau, pratique et utile.

Les plantes caduques, c'est-à-dire tous les arbres qui perdent leurs feuilles l'hiver sont variées et nécessaires à la biodiversité.

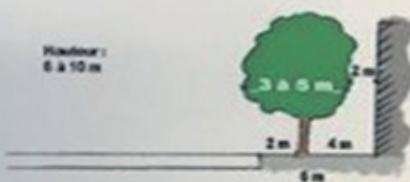
06 Tenir compte des règles de plantation

a) Le bon sens

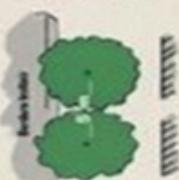
Planter en fonction de sa taille adulte.

Arbres d'alignement de forme libre Distances de plantations recommandées pour les plantations nouvelles

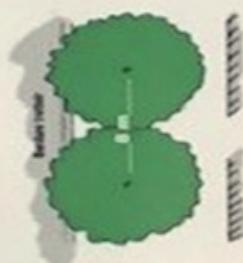
ARBRE À PETIT DÉVELOPPEMENT
type *Pyrus calleryana*
(Poirier de Chine)



VUE EN PLAN



ARBRE À DÉVELOPPEMENT MOYEN
type *Corylus colurna*
(Noisetier de Byzance)



ARBRE À GRAND DÉVELOPPEMENT
type *Sophora japonica*
(Sophora du Japon)



La nature ne se laisse pas faire !
«Plus on taille ou coupe plus ça pousse»

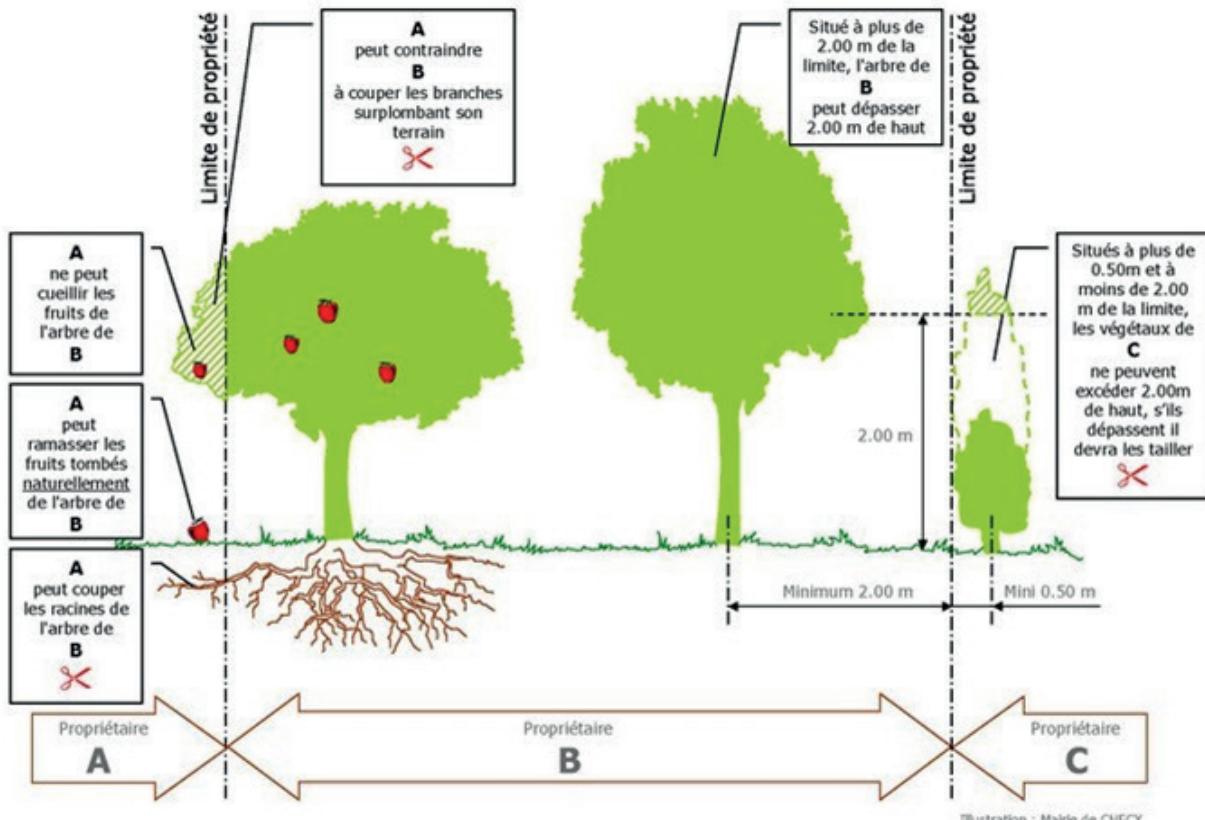
b) La réglementation (direction de l'information légale et administrative)

Les plantations telles que des arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine, à la condition de respecter les règles locales prévues par :

- Des règlements extérieurs existants
- Des usages locaux constants

En l'absence de règles locales voici ce que prévoit la loi :

Les plantes ont une hauteur et une largeur définies génétiquement.



Le temps masqué : un temps qui compte (source: Direction de l'environnement)

48 mn de tondeuse
= 2 heures de tonte

Une tonte implique un temps de travail en amont.

Le temps de Tonte (gestion soignée : minimum 12 fois /an)

Observer-Préparer- S'équiper-Transporter-Sécuriser- **TONDRE** - Ramasser-Evacuer-Souffler-Ranger-Nettoyer
2% 5% 3% 5% 5% 40%.....10% 10% 5% 5%

Le temps de Débroussaillage (gestion différenciée : 2 fois par an)

Observer-Préparer- S'équiper-Transporter-Sécuriser- **Débroussailler** - Ramasser-Evacuer-Souffler-Ranger-Nettoyer
2% 5% 3% 5% 5% 30% 10% 10% 20% 5% 5%

Le temps de Taille de haie (2 fois /an)

Observer-Préparer- S'équiper-Transporter-Sécuriser- **Tailler** - Ramasser-Evacuer-Souffler-Ranger-Nettoyer
2% 5% 3% 5% 7% 20% 25% 10% 3% 5% 5%

20 mètres linéaires de
taille de haies seul = 3
heures de travail.

En plus :

- Le temps d'entretien (au pied des arbustes et du matériel).
- Le temps d'approvisionnement (essence, achat de matériel).
- Travailler en sécurité (mise en place du chantier, vérification des équipements).

07 Les bonnes pratiques

a) Concernant les arbres



Les coupes sévères de branches et de la tête de l'arbre

Lors d'un élagage, la section coupée ne doit pas être trop importante (5 cm maximum, si possible). Cette « taille douce » permet d'obtenir un bon résultat à condition d'intervenir le plus tôt possible. En effet, la « plaie » risque de s'infecter et les parasites et les champignons colonisent son bois.

La repousse au niveau des sections n'est pas naturelle, cela s'appelle « des têtes de chats ».

L'éteillage (action de couper la tête de l'arbre) est totalement proscrit. L'arbre, à terme, est condamné à être abattu.

Les têtes de chat

Les coupes en tête de chat sont parfois nécessaires, voire indispensables ; un platane planté à quelques mètres d'un bâtiment va devenir très vite gênant (jusqu'à 40 m de haut et 20 à 30 mètres d'envergure à l'âge adulte). Il est donc nécessaire d'y faire des coupes relativement sévères. Lorsque des branches repoussent sur le moignon, cela s'appelle une pousse en «têtes de chat». Il faut ensuite couper ces branches tous les deux ans en moyenne. Cette solution est donc coûteuse (temps/argent/déchets).



L'élagage

Le responsable de maintenance peut relever la couronne de l'arbre (c'est à dire que les premières branches se trouvent à 1,8 mètre du sol un peu plus si nécessaire) mais il ne peut pas monter dans l'arbre (cf. référentiel maintenance) car la tronçonneuse est proscrite. L'élagage en hauteur doit être réalisé par une société spécialisée.

Les boisements

Un groupement d'arbres formant un couvert végétal même sur une petite surface, peut être considéré comme un boisement. Celui-ci ne demande pas beaucoup d'intervention. Il faut laisser la nature faire les choses, elle décomposera elle-même les feuilles et en fera un terreau, des «rejets» qu'il faut sélectionner afin de préparer la nouvelle génération d'arbres. Mieux vaut ne pas trop piétiner ce milieu et créer des circulations si besoin.

Il existe des solutions
...

b) Concernant les plantes et les herbes

Le lierre

Sur un mur, le lierre doit être contenu à hauteur d'homme ou recépé (coupé au pied).

Sur un arbre il peut vivre et se développer : il n'est pas un parasite.

Notez que le lierre est un habitat naturel pour diverses espèces d'insectes.

En cas de doute :
demander à un
spécialiste ou regarder
sur Internet qui est une
très bonne source de
renseignements.

Les fauchages tardifs

Ce mode de gestion permet de faire des économies en temps d'exécution et de déchets des espaces concernés (un seul fauchage par an au lieu de douze tontes); l'intérêt écologique se porte plutôt sur la flore que la faune (dans plusieurs établissements des orchidées sauvages sont retrouvées après seulement un an de fauches tardives). Par principe le fauchage se fait en fin de saison mais pour des raisons esthétiques, il se fait généralement en août (dans nos collèges). Il faut laisser sécher l'herbe fauchée afin que les graines tombent au sol. Le ramassage est indispensable afin de préserver une terre relativement pauvre. Il est impératif de faire un ou plusieurs traits de tondeuse autour de la zone pour la délimiter et la rendre acceptable visuellement ainsi que pour créer un passage (si besoin).

Les prairies fleuries

L'avantage est tout d'abord visuel mais il y a un vrai avantage pour la faune. Cependant, le recours aux prairies fleuries doit rester parcellaire car l'implantation nécessite de travailler le sol (suppression de la première couche sur 5cm) et cette action est nuisible à la faune et la flore déjà existantes.

Les plantes invasives où dangereuses

Certaines plantes ont tendance à s'implanter et à se multiplier très rapidement (renoué du japon, bambou). D'autres sont défensives (type : pyracantha ou berbéri) avec des aiguilles de plusieurs centimètres parfois. Elles sont totalement proscrites dans/autour des cours de récréation et de manière générale dans tous nos établissements.

Certaines plantes ou arbres sont allergisants

Du boulot (arbre très commun dans nos collèges, faisant partie de la famille des bétulacées) à l'ambroisie (plante invasive relativement commune également), certaines plantes sont des essences très allergisantes. Pas proscrites, ces essences doivent être plantées à bonne distance des salles de cours.

c) Concernant des cas particuliers

Les massifs

Choisir des plantes avec peu d'arrosage et résistants (ex : géranium macrorrhizum) et des floraisons alternées. Il est souhaitable de ne pas faire de massifs en bac car les plantes en bac demandent un entretien plus important et un apport en eau constant.

Attention à l'exposition !

Les buttes avec une pente importante

Planter des plantes dites «couvre-sol» (type : millepertuis) : celles-ci ne nécessitent plus de fauchage, c'est également un abri pour la faune et empêche la pluie de ravinier la terre. Choisir de préférence des variétés de hauteurs différentes et à floraison alternées.

Le paillage ou bâche naturelle

Afin de limiter le désherbage, il existe plusieurs techniques de couverture de nos sols. Communément appelé paillage, un broyat de branchages empêche les mauvaises herbes de pousser trop vite et sa décomposition enrichit naturellement les sols. Des bâches en matière naturelle et biodégradable permettent de planter facilement et de laisser les plantes grandir sans intervention.

Les patios

Créés pour laisser entrer la lumière et être un élément décoratif, il doit être aménagé avec quelques règles : pas d'arbres hauts (sauf si il fait partie du patrimoine du bâtiment) ; pas de plantes nécessitant beaucoup d'eau. Méfiez-vous des accès pour les machines.

Privilégiez des plantes à fleurs avec peu d'entretien et résistantes, tolérantes à l'ombre (pervenche, hémérocalles).

08 Le calendrier

Une bonne gestion c'est :

- Avoir une vue d'ensemble des aménagements à réaliser.
- Prévoir les entretiens, effectuer un planning.
- Analyser le besoin (plantes et matériel) avant de faire une proposition.
- Différencier l'entretien en tenant compte des zones établies, en fonction des usages.
- Prioriser en fonction de la charge de travail des personnels.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonte			leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf		
Élagage	leaf	leaf								leaf	leaf	
Taille des haies					leaf	leaf			leaf	leaf	leaf	
Taille des massifs		leaf	leaf	leaf	leaf				leaf	leaf	leaf	
Taille des rosiers		leaf	leaf	leaf					leaf	leaf	leaf	
Débroussaillage	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf	leaf
Engazonnement			leaf	leaf	leaf	leaf			leaf	leaf	leaf	

09 Le plan de gestion

Faire économique et écologique c'est possible.
C'est éconologique !

Le plan de gestion est un document où apparaît l'ensemble des informations des espaces verts du sites répertoriés. Chaque zone y est identifiée, son usage défini ainsi que son mode de gestion. Il propose les modifications nécessaires en terme de plantation ou d'arrachage de haie, de manière progressive et dans une perspective pluriannuelle.

Il est important que l'établissement participe à ce plan afin de le péréniser. Si des modifications doivent être faites, elles doivent être validées dans ce plan. Toute nouvelle plantation devra être validée par le Département.

Des outils, comme un tableau par zones, permettront de faciliter la mise en place de cette nouvelle gestion.

Collège :

Zone ou parcelle :

Nature des travaux	Fréquence	Matériel/matériaux	Observations
Tonte			
Taille			
Desherbage			
Haie			
Massif			
Arbre			
Entretien nettoyage			

10 Les projets pédagogiques

L'installation de projets pédagogiques nécessite également quelques règles. De nombreux projets onéreux ne sont pas forcément bien implantés. Si un projet pédagogique est mis en place par un enseignant et que celui-ci quitte l'établissement, le projet est souvent laissé à l'abandon.

Le projet doit s'inscrire harmonieusement dans le plan de gestion et ne pas le modifier.

Nous proposons donc quelques fiches techniques, en annexe de ce document, afin de vous sensibiliser et de vous permettre de faire des choix cohérents et durables.

- ◆ **Votre contact :** david.blondel@valdoise.fr
- ◆ **Document développé** par la Direction de l'éducation et des collèges
- ◆ **En collaboration avec** : La Direction de l'environnement et du développement durable

Pour tout renseignement adressez-vous à :

Monsieur Blondel,
pôle maintenance et entretien des locaux, service gestion et développement
des missions des ADC.
Tél. : 01 34 25 33 72 - Email : david.blondel@valdoise.fr